



VOUS AVEZ DIT GESTION DES RESSOURCES « HUMAINES » ?

Dénué de psychologue ou d'assistante de service social titulaire, le SPIP 22 pouvait au moins consoler le travail en pluridisciplinarité avec notre collègue ASS sous contrat depuis 2020 et à laquelle on faisait miroiter un CDI. L'annonce aussi récente que tardive de son renouvellement **pour seulement 4 mois** est un bien mauvais paiement pour ces dernières années de labeur et nous dénonçons ce manque flagrant de reconnaissance pour son travail et de considération pour sa personne. Son investissement n'est en effet plus à démontrer tant sa fiche de poste, déjà conséquente, s'est étoffée au fil des ans avec des thématiques transversales (présence aux CPI, développement de la Justice Restaurative, ...).

Se déplaçant régulièrement entre les antennes de ST BRIEUC et GUINGAMP, notre collègue intervient principalement au milieu fermé auprès du public détenu. Son action dans l'accès aux droits et la préparation de la sortie est tout à fait décisive et irremplaçable et l'équipe actuelle du MF (3 CPIP) ne pourra pas se passer de son concours tant la charge de travail est déjà conséquente. Frappée d'un effectif de 200 détenus pour 85 places il y a peu, la maison d'arrêt voit sa situation difficile pourtant connue (article du Ouest France le 17 mai 2025, visite de la députée du département le 11 juin 2025), aussi le départ de l'unique assistante sociale de l'établissement nous paraît inconcevable et il est impérieux de pérenniser le poste d'ASS sur le SPIP 22 à travers la CDIisation de notre collègue actuellement en fonction.

En effet, le poste a été publié à répétition sur 2024 (en mai, juin, juillet, août, septembre, octobre 2024) et pourtant jamais pourvu. Il nous faut donc conclure que personne ne sera lésé par le maintien de notre collègue sur un poste qu'elle semble seule à vouloir investir ; ayant même pour

Le vendredi 18 juillet 2025

cela passé avec succès le concours mais sans que le poste soit proposé aux lauréats. Par ailleurs, une fonction aussi essentielle ne saurait être une variable d'ajustement budgétaire et nous demandons à la DAP sur cette situation de délaissier une vision court-termiste et de prendre ses responsabilités, dans l'intérêt du service, des usagers et de notre collègue dévouée.